

# DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Commission permanente du 16 octobre 2023

# Délibération n° CP-2023-2750

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Sainte-Foy-lès-Lyon

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme, de 26 lots de copropriété situés 2 rue Chantoiseau - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2274 du 24 avril 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur: Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e): Monsieur Jean-Claude Ray

<u>Présents</u>: M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés: M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

### Commission permanente du 16 octobre 2023

# Délibération n° CP-2023-2750

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): Sainte-Foy-lès-Lyon

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme, de 26 lots de copropriété situés 2 rue Chantoiseau - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2274 du 24 avril 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

## La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

### I - Contexte

Par arrêté du Président n° 2023-02-01-R-0086 du 1er février 2023, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente de 26 lots de copropriété situés 2 rue Chantoiseau à Sainte-Foy-lès-Lyon, pour un montant de 1 500 000 € plus 52 500 €TTC de commission d'agence à la charge de l'acquéreur, bien cédé partiellement occupé.

Ces biens ont été préemptés pour le compte de la société Entreprendre pour humaniser la dépendance qui s'est engagée à préfinancer l'acquisition, en vue de développer une nouvelle offre de logement social sur la base de 10 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration pour une surface utile d'environ 739.40 m<sup>2.</sup>

# II - Modifications de la délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2274 du 24 avril 2023

La société Entreprendre pour humaniser la dépendance a finalement souhaité que la SCA Foncière d'Habitat et humanisme se substitue à elle pour l'acquisition de ces lots, ce que cette dernière a accepté par délibération de son comité d'engagement.

La programmation de logements sociaux est inchangée ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

## **DELIBERE**

1° - Approuve la modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2274 du 24 avril 2023 et, donc, la substitution de la société Entreprendre pour humaniser la dépendance par la SCA Foncière d'Habitat et humanisme pour l'acquisition des 26 lots de copropriété situés 2 rue Chantoiseau à Sainte-Foy-lès-Lyon.

2° - Les autres éléments figurant dans la délibération susvisée restent inchangés.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-311019-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023